

Feuille de route pour la sortie de la crise du coronavirus

*Réouverture progressive de l'économie
et de la société*

analyse

*Peter Grünenfelder, Jérôme Cosandey, Patrick Dümmler,
Lukas Rühli, Jürg Müller, Samuel Rutz, Fabian Schnell,
Marco Salvi et Matthias Ammann*

Après avoir ordonné la fermeture partielle du pays le 16 mars 2020 et renforcé les mesures de lutte contre la pandémie, le Conseil fédéral envisage désormais un assouplissement progressif après le 26 avril 2020. Dans l'intervalle, la progression exponentielle des infections a été stoppée. La Suisse devrait donc entrer dans une nouvelle phase de contrôle de la pandémie. La priorité est l'expansion de capacités de tests. Jusqu'à présent, les effets économiques de la fermeture partielle sont graves, avec une forte hausse du chômage et des coûts mensuels de l'ordre de plusieurs milliards. Une feuille de route pour la sortie de crise doit donc être établie, pour l'économie et dans la formation. En politique, il faut rétablir la démocratie directe et le processus décisionnel parlementaire et présenter une feuille de route pour la réduction de la dette fédérale. Dans l'économie, toutes les activités commerciales devraient à nouveau être autorisées, à condition que les entreprises s'engagent à respecter les règles d'hygiène de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

1	Etat des lieux	3
1.1	Développement de la pandémie	3
1.2	La propagation du coronavirus en Suisse	4
1.3	Les effets économiques de la fermeture partielle en Suisse	6
2	Une gestion globale de la pandémie comme voie de sortie	7
2.1	Objectif épidémiologique $R < 1$	7
2.2	Deux objectifs pour la gestion de la pandémie	8
2.3	Développement rapide de capacités de tests suffisantes	8
3	Feuille de route pour la sortie de crise	10
3.1	Economie : un principe et neuf recommandations	10
3.2	Une feuille de route pour la formation	12
3.3	Rétablir la démocratie directe et la prise de décision parlementaire	13
3.4	La sortie de la dette : une feuille de route pour la réduction de la dette fédérale	14
3.5	Création de conditions-cadre pour la transformation numérique	16
3.6	Dispositions pour une vaste campagne de vaccination	16
4	Tenir compte du besoin d'information de la population et de l'économie	18
4.1	Il est urgent de communiquer clairement les prochaines étapes	18
4.2	Répondre aux questions ouvertes sur l'épidémiologie et la stratégie	18
Annexe 1	Ce que nous savons (ou non) sur le virus	20
Annexe 2	Les mesures décrétées par droit de nécessité en Suisse	22
Annexe 3	Aperçu détaillé de la réglementation Covid-19 en Suisse	23
Annexe 4	Comment les autres pays combattent le virus : les exemples de Taïwan et de la Corée du Sud	24
	Bibliographie	25

Editeur Avenir Suisse, www.avenir-suisse.ch
Traduction Claire-Andrée Nobs, Chloé Pang
Conception Carmen Sopi

© Avril 2020 Avenir Suisse, Zurich

Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur. Avenir Suisse étant intéressé à la diffusion des idées présentées ici, l'utilisation par des tiers des conclusions, des données et des graphiques de cette œuvre est expressément souhaitée à condition que la source soit indiquée de façon précise et bien visible et que les dispositions légales en matières de droits d'auteur soient respectées.

Télécharger <https://www.avenir-suisse.ch/fr/publication/feuille-de-route-pour-la-sortie-de-la-crise-du-coronavirus/>

1 _ Etat des lieux

En bref:

- *La croissance exponentielle des nouvelles infections a été stoppée en Suisse à la fin du mois de mars.*
 - *Les distorsions économiques causées par la pandémie et l'interférence avec la liberté économique sont graves. Une récession en L pourrait entraîner une très forte hausse du chômage*
-

Ce qui a commencé le 17 novembre 2019 avec le «patient 0» de 55 ans dans la province chinoise de Hubei s'est transformé en une pandémie mondiale de coronavirus (Covid-19) qui impacte également la Suisse sur les plans sanitaires, sociaux, économiques et politiques.

Le 28 février, le Conseil fédéral a qualifié la situation de «particulière» et mis en vigueur la première ordonnance Covid-19, dont l'élément central est l'interdiction des événements impliquant plus de 1000 personnes (Bundesrat 2020a). Le 16 mars 2020, il a annoncé la «situation extraordinaire» et renforcé les mesures (Covid-19-Verordnung 2, Bundesrat 2020b) pour lutter contre la pandémie.⁻¹ Après que la fermeture partielle, initialement décrétée jusqu'au 19 avril et contenant des restrictions massives pour la société et l'économie, a été prolongé d'une semaine, un «assouplissement prudent et progressif» est maintenant envisagé pour la période postérieure au 26 avril 2020. Le Conseil fédéral abordera les étapes concrètes et les modalités de l'assouplissement⁻² lors de sa séance du 16 avril 2020.

1.1 _ Développement de la pandémie

Une comparaison analytique du déroulement des événements en Suisse et dans quatorze autres pays où le nombre de cas est élevé est présentée dans la figure 1, qui montre l'évolution du nombre de décès dus à l'infection par le coronavirus. Cette évolution est présentée

- en pourcentage de la population du pays, afin de pouvoir évaluer l'exposition d'un pays au virus;
- sur une échelle logarithmique, afin que le taux de croissance puisse être évalué de manière plus aisée. Une courbe qui s'aplanit indique une diminution du taux de croissance. Cela peut être observé pour tous les pays;
- sans axe de date fixe, mais à partir du jour où l'on a compté 0,1 décès pour 1 million d'habitants pour chaque pays. Ainsi, l'évolution de pays comme la Chine ou la Corée du Sud est directement comparable à celle des pays occidentaux.⁻³

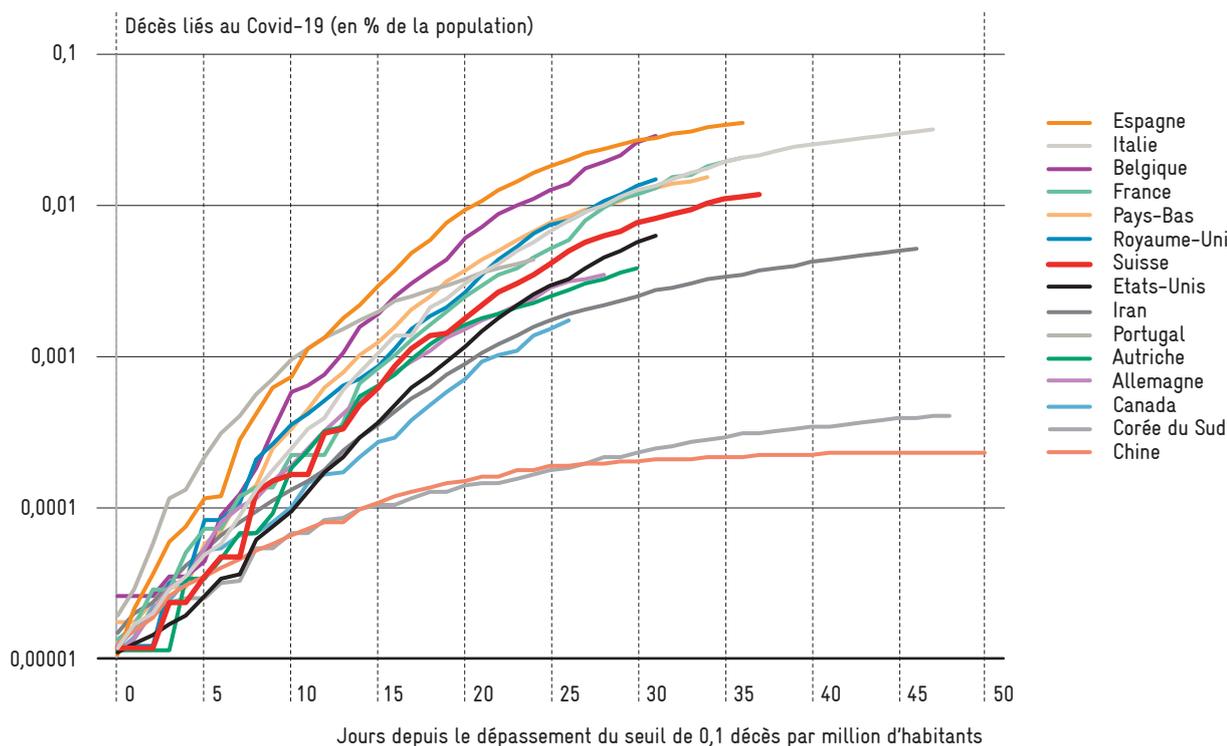
1 Si le Conseil fédéral ne soumet pas à l'Assemblée fédérale un projet pour la traduction de l'ordonnance de nécessité en une loi fédérale ordinaire ou urgente ou en une ordonnance d'urgence de l'Assemblée fédérale dans le délai imparti de six mois, l'ordonnance de nécessité cessera d'être en vigueur en septembre 2020.

2 La base juridique des mesures prises jusqu'à présent est la «loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme» («Loi sur les épidémies (LEp)», RS 818.101. de 2012).

3 Il existe une marge d'interprétation considérable dans le cas des décès, car de nombreuses personnes décédées souffraient de diverses maladies préexistantes, et la classification de la cause du décès peut varier d'un pays à l'autre.

Figure 1

Evolution des décès liés au Covid-19 depuis le jour où l'on a compté au moins 0,1 décès pour 1 million d'habitants



Source: Johns Hopkins University (2020a)

Ce graphique permet de tirer les conclusions suivantes:

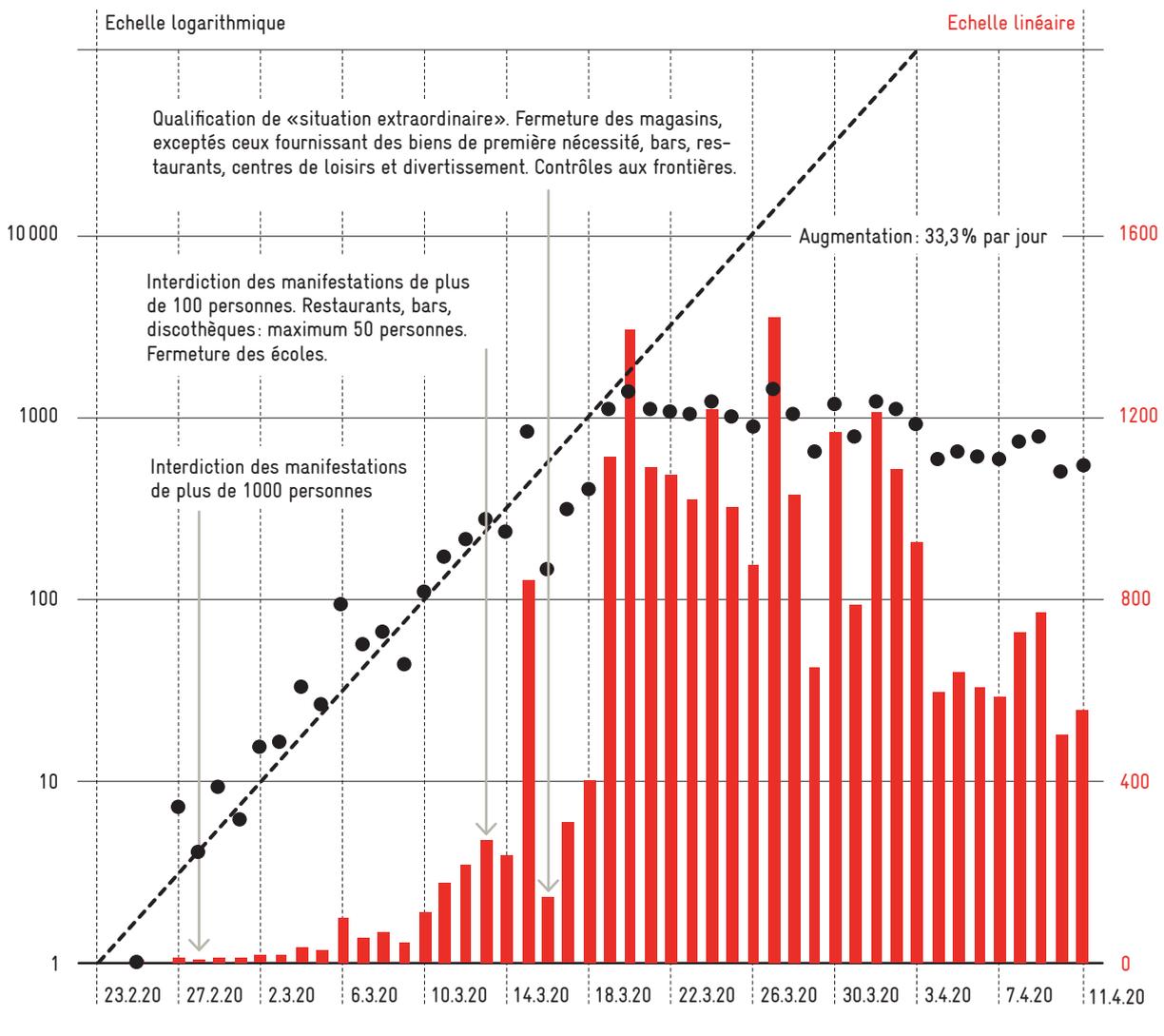
- La Chine et la Corée du Sud ont rapidement aplani leur courbe. Les deux pays sont à peu près au même niveau en termes d'évolution des décès – et bien en dessous de tous les pays occidentaux.
- La Suisse se situe à peu près dans la moyenne. La courbe italienne est légèrement plus raide que la courbe suisse. L'Espagne et la Belgique affichent la croissance la plus forte. Le Portugal a connu une accélération encore plus forte au cours des sept premiers jours, mais il a ensuite pu réduire considérablement son taux de croissance et retrouvera bientôt une trajectoire de croissance relativement plate si la tendance se poursuit.
- La courbe des Etats-Unis, qui sont maintenant au centre de l'attention en raison du record absolu du nombre de cas, et pour lesquels beaucoup craignent le pire, n'est pas particulièrement remarquable. Elle se situe même parmi les plus basses. Le fait que la courbe n'a jusqu'à présent que très peu perdu de sa pente positive et que le taux de croissance des décès n'a pratiquement pas diminué est cependant préoccupant.

1.2 _ La propagation du coronavirus en Suisse

Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral a ordonné la fermeture partielle de l'économie. Comme le montre la figure 2 avec la représentation logarithmique (points noirs), la croissance exponentielle précédemment constante a cessé quelques jours après cette mesure. L'évolution des nouvelles infections quotidiennes est indiquée dans la représentation linéaire (colonnes rouges).

Figure 2

Nombre de nouvelles infections et mesures du Conseil fédéral



Source: Office fédéral de la santé publique

Jusqu'à présent, 1032 personnes sont mortes du Covid-19 en Suisse (état au 11.4.2020), mais ces décès ne sont pas encore très clairement visibles dans les statistiques hebdomadaires de décès de l'Office fédéral de la statistique (OFS). La courbe pour les personnes de plus de 65 ans s'éloignera probablement encore davantage de la norme. L'augmentation de la mortalité toutes causes confondues à ce jour ne peut vraisemblablement pas s'expliquer par les seuls décès dus au coronavirus. Selon l'OFSP, 240 décès liés au Covid-19 sont survenus dans la semaine du 23 au 29 mars. Parmi ces personnes, environ 220 avaient au moins 65 ans, 20 avaient moins de 65 ans. Cependant, la courbe de mortalité a augmenté d'environ 300 décès chez les plus de 65 ans et d'environ 40 chez les moins de 65 ans. Il sera pertinent de savoir si une partie de la surmortalité observée dans les prochaines semaines n'est pas directement liée au nouveau coronavirus, mais est due à des effets secondaires (par exemple, suicides, traitement médical différé).

En analysant la répartition des infections confirmées, il faut garder à l'esprit que les personnes sujettes à de symptômes légers ne sont testées et recensées que si elles appartiennent à un groupe à risque. A cet égard, le nombre de cas dans les catégories d'âge inférieures est probablement plus sous-estimé que dans

les catégories supérieures. Dans le cas des hospitalisations, les groupes les plus âgés sont clairement dominants, et cette tendance est encore accentuée dans le cas des décès. Pour les personnes de moins de 50 ans ayant été testées positives au Covid-19, le taux de mortalité est inférieur à un pour mille et augmente ensuite de manière significative parmi les groupes d'âge plus âgés. Chez les plus de 80 ans, il atteint 18,4%. La répartition par âge des décès en Suisse est très similaire à celle des autres pays. L'âge médian du décès est actuellement de 83 ans.

La courbe exponentielle des infections a été interrompue grâce aux mesures prises jusqu'à présent et le nombre de nouvelles infections par jour a été réduit. La Suisse est donc susceptible d'entrer dans une nouvelle phase de contrôle de la pandémie.

1.3. – Les effets économiques de la fermeture partielle en Suisse

Si la pandémie met sous pression le système de santé suisse, ses conséquences économiques, en partie imputables aux interventions dans la liberté économique décrétées par le biais du droit de nécessité (voir annexe 2), sont également dévastatrices. Rien qu'en mars, le chômage est passé de 2,5 % à 2,9 %. Chaque jour ouvrable, le nombre de chômeurs inscrits augmente de 1900 et, au 6 avril 2020, le nombre de demandes de chômage partiel s'élevait à environ 1,45 million. Cela correspond à environ 29 % de tous les salariés en Suisse. Le Conseil fédéral lui-même estime à 25 % la perte de production due à l'arrêt partiel de l'économie. Cela correspond à des coûts directs d'environ 15 milliards de francs suisses par mois ou 500 millions de francs suisses par jour. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) prévoit une baisse du produit intérieur brut (PIB) pour l'année en cours de 7 % même en cas de récession en V, et jusqu'à 10 % en cas de récession en L (lente reprise). Dans ce scénario, le chômage pourrait atteindre 7 % (Seco 2020a).

Tableau 1

Prévisions du 19 mars 2020 et scénarios négatifs

			Prévisions de mars		Scénario négatif 1		Scénario négatif 2	
	2018	2019	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Croissance du PIB en %*	2,3	1,4	-1,5	3,3	-7,1	8,3	-10,4	3,4
Taux de chômage en %	2,5	2,3	2,8	3,0	4,0	3,7	4,5	6,0
Perte de valeur ajoutée**	-	-	24	10	65	24	88	83

* données réelles, corrigées des événements sportifs

** données nominales, en milliards de francs, en comparaison avec les prévisions de décembre 2019

Source : Office fédéral de la statistique, Secrétariat d'Etat à l'économie, Groupe d'experts de la Confédération

2 _ Une gestion globale de la pandémie comme voie de sortie

En bref :

- *Le but est d'obtenir une valeur R (nombre effectif de reproduction) faible, et ce, au coût économique le plus bas possible.*
 - *Les principaux objectifs dans cette phase avancée de la pandémie devraient être d'aplanir la courbe des nouvelles infections et de détecter le virus par des tests à large échelle.*
 - *Le développement rapide des capacités de tests est une priorité. Des solutions en partenariat public-privé (PPP) sont un bon moyen d'y parvenir.*
 - *Une gestion globale est nécessaire pour faire face à la pandémie sur le long terme et pour se préparer à la sortie.*
-

2.1 _ Objectif épidémiologique $R < 1$

De l'avis de la majorité des épidémiologistes, l'objectif de toute stratégie de sortie de crise devrait être de maintenir le taux de reproduction effectif net moyen R en dessous de 1. La mesure R indique le nombre moyen de personnes infectées par une personne infectieuse. Quand $R < 1$, le nombre d'infections diminue; si $R > 1$, l'épidémie se propage.⁴ La fermeture partielle du pays depuis le 17 mars 2020 et les changements spontanés de comportement de la population suisse ont réduit le taux de reproduction effectif estimé à moins de 1 (Althaus 2020).

La panacée pour contenir la pandémie n'existe pas. Un R faible devrait constituer l'objectif et être atteint au coût économique le plus bas possible. La réduction de ces coûts peut être soutenue par toute une série de mesures de gestion de la pandémie (voir encadré 1) : fournir une infrastructure large et facilement accessible pour les tests (tant pour détecter les infections que sur la durée de l'immunité), développer des outils numériques pour le traçage de contact (c'est-à-dire la recherche de tous les contacts qu'une personne nouvellement infectée a eus immédiatement avant d'être diagnostiquée) et évaluer les thérapies ou développer un vaccin.

Encadré 1

Mesures de gestion de la pandémie

- *Distanciation sociale*
 - *Mise à disposition d'un nombre suffisant de masques*
 - *Respect des règles d'hygiène*
 - *Protection des personnes vulnérables*
 - *Tests d'immunité/anticorps généralisés pour la Suisse*
 - *Traçage des contacts en conformité avec la réglementation sur la protection des données; suppression des données personnelles après la fin de la période d'incubation (et des données générales après la fin de la pandémie)*
 - *Gestion efficace des réserves obligatoires*
 - *Recherche de médicaments existants également applicables au Covid-19 et développement de nouveaux médicaments et thérapies*
 - *Traitement des effets secondaires médicaux et sociaux*
-

4 Des pays tels que les Pays-Bas ou le Royaume-Uni, qui avaient initialement adopté l'approche $R > 1$, ont maintenant abandonné leur stratégie initiale.

Examen des principes et des mesures concernant les réserves obligatoires

Une bonne gestion de la pandémie va au-delà du suivi des personnes infectées. Elle garantit également la fourniture de matériel de protection à large échelle pour la population, tels que des désinfectants, des masques et des vêtements de protection pour le personnel de santé. L'approvisionnement en biens de consommation courante doit également être garanti. Les principes et les mesures de gestion dans le domaine des réserves obligatoires doivent être révisés et, le cas échéant, de nouvelles règles doivent être élaborées. Il est inacceptable que la Suisse, qui est l'un des pays les plus riches du monde et dont le système de santé est l'un des plus coûteux, ne puisse pas garantir les besoins de base les plus simples tels que la protection du personnel médical contre les infections. Il est donc nécessaire d'agir politiquement pour revoir de manière critique la gestion actuelle de la pandémie par la Confédération et les cantons.

2.2 _ Deux objectifs pour la gestion de la pandémie

En attendant qu'un vaccin soit prêt à être mis sur le marché, la gestion de la pandémie devrait s'articuler autour de deux objectifs stratégiques :

- «Aplanir la courbe», c'est-à-dire ne jamais atteindre un taux d'infection qui surcharge la capacité des hôpitaux ;
- «Tracer et tester», c'est-à-dire forcer le virus à rester dans une niche en détectant et en testant de manière extensive dans l'environnement des personnes infectées, soit une stratégie d'«endiguement».

Le premier objectif, «aplanir la courbe», a (pour l'instant) été atteint. Le nombre de nouvelles infections rapportées quotidiennement est bien inférieur à 1000, de nombreux hôpitaux suisses ont encore des capacités libres en soins intensifs, et les admissions à l'hôpital sont tombées en dessous du niveau des sorties.⁻⁵

Toutefois, «aplanir la courbe» ne suffit pas pour éviter une deuxième, voire une troisième vague de pandémie. C'est pourquoi l'objectif de «tracer et tester» doit être poursuivi comme une mesure complémentaire afin de prévenir la propagation de la maladie tout en permettant un assouplissement progressif des restrictions sociales et économiques. Réduire le nombre de nouvelles infections permettra d'atteindre plus facilement l'«endiguement de la pandémie». Selon l'OFSP, 50 à 100 personnes devraient être mises en quarantaine ou testées par cas d'infection. Cette stratégie peut impliquer que les mesures actuelles doivent être maintenues pendant une ou deux semaines supplémentaires, jusqu'à ce que le nombre de personnes infectées tombe en dessous d'une valeur seuil permettant le traçage de contacts. Grâce à cela, la transition vers une vie avec relativement peu de restrictions pourra être garantie. Il convient de poursuivre ces deux objectifs : l'extension rapide des capacités de tests permettrait un assouplissement des restrictions et une ouverture sociale d'autant plus rapides.

Jusqu'à présent, le Conseil fédéral n'a pas explicitement communiqué au public quels sont les objectifs stratégiques qu'il poursuit à moyen et long terme et quelles sont les conditions nécessaires à leur réalisation. Ces points ouverts doivent à présent être clarifiés (voir chapitre 4.1).

2.3 _ Développement rapide de capacités de tests suffisantes

La mise en place rapide des infrastructures de test représente un défi logistique urgent. Des solutions de partenariat public-privé sont également recherchées avec des entreprises suisses qui disposent d'infrastructures de drive-in dans tout le pays. Actuellement, seules les personnes qui présentent des symptômes sont testées en Suisse. Toutefois, avec cette approche, le taux de reproduction ne peut être maintenu en dessous de 1 sans mesures restrictives, car une proportion importante des infections au Covid-19 surviennent avant

5 Selon les informations de la majorité des cantons, actualisées continuellement sur <https://www.corona-data.ch/>.

la phase symptomatique.⁻⁶ En revanche, la stratégie des tests aléatoires exige la mise à disposition de capacités de test extrêmement élevées. Siddarth et Weyl (2020) estiment que pour maintenir le taux de reproduction R en dessous de 1, un échantillonnage aléatoire quotidien de 25 % de la population serait nécessaire. Selon des estimations plus optimistes, le nombre de tests quotidiens requis pour une telle stratégie serait de «seulement» $1/14$ de la population totale (Romer 2020), soit plus de 600 000 échantillons par jour.

Entre ces deux pôles – ne tester que les personnes présentant des symptômes, contre tester une personne sur quatre chaque jour –, il faut trouver une voie médiane viable. Des exemples de meilleures pratiques sont fournis par la Corée du Sud et Taiwan (voir annexe 4), où le dépistage est sélectif: sont principalement testées les personnes qui ne présentent pas (encore) de symptômes de Covid-19, mais qui ont eu des contacts avec des personnes porteuses du virus. Sur la base des meilleures hypothèses possibles pour le traçage des contacts⁻⁷ et des connaissances actuelles sur la propagation de Covid-19 dans la population, Siddarth et Weyl (2020) prévoient que pour maintenir le taux de reproduction suffisamment bas, il faut détecter un nombre de nouvelles infections par jour correspondant à 0,07 % de la population (soit environ 6000 personnes en Suisse).⁻⁸ Cela représente environ dix fois le nombre d'infections diagnostiquées aujourd'hui. Pour détecter un nombre aussi élevé de patients atteints du nouveau coronavirus, Siddarth et Weyl (2020) estiment qu'environ onze tests sont nécessaires par nouvelle infection, soit environ 70 000 tests par jour. Ce chiffre indique les grands défis qu'une telle stratégie «intelligente» implique. Une comparaison approximative des activités de test en Suisse et en Corée du Sud confirme cette impression. Actuellement (11 avril 2020), environ 6000 tests sont effectués chaque jour dans les laboratoires suisses. Cela correspond à un ratio de sept à dix tests par cas positif au Covid-19. En Corée du Sud, ce ratio est d'environ 50:1 (Courrier international du 11 avril 2020).⁻⁹

L'approche de Taïwan en matière de recherche des contacts, qui repose principalement sur la technologie GPS, exige des capacités de tests encore plus élevées. Compte tenu de l'imprécision de la technologie GPS – par rapport à la technologie Bluetooth –, il faut effectuer beaucoup plus de tests dans l'entourage d'une personne infectée, tests qui se révèlent alors presque tous (99,1%) négatifs. Toutefois, cela présente l'avantage de pouvoir intercepter jusqu'à 90 % de toutes les transmissions diagnostiquées (au lieu des 75 % estimés dans l'exemple précédent). Toutefois, une mise en œuvre complète en Suisse nécessiterait environ 800 000 tests par jour. Ce nombre élevé est dû au fait que la Suisse a encore une incidence relativement élevée, c'est-à-dire un nombre élevé de personnes atteintes du Covid-19 par rapport à la population totale. Le volume à gérer pour le dépistage et le suivi des personnes infectées sera en tout cas considérable. Cela nécessitera également une législation appropriée en matière de protection des données pour encadrer correctement l'empiètement sur la liberté individuelle que cette démarche implique et pour assurer la protection des données personnelles après la fin de la pandémie, car il sera probablement nécessaire d'imposer l'utilisation de ces différents outils. Pour des raisons de sécurité, le pays d'origine du logiciel et le lieu de stockage des données doivent également être pris en compte.

Une gestion globale de la pandémie et la poursuite des objectifs décrits ci-dessus fournissent les conditions nécessaires pour pouvoir développer une feuille de route pour la sortie de crise.

6 Dans la médiane d'une vingtaine d'études publiées au 6 avril, cette part est estimée à 30 % (Heneghan et al. 2020). En supposant un taux de reproduction de base de 2,5, cela correspond à environ 0,8 infection par personne infectée qui se produit pendant cette phase. En outre, il y a les porteurs de virus qui sont faussement testés négatifs (jusqu'à 20 % selon les estimations) et ceux qui ne développent jamais de symptômes et transmettent le nouveau coronavirus sans être remarqués.

7 Entre autres choses: très forte pénétration des téléphones portables équipés de Bluetooth; 75 % des infections diagnostiquées trouvées grâce au suivi.

8 On suppose dans ce calcul que la prévalence de Covid-19 dans la population – c'est-à-dire en incluant les personnes non diagnostiquées comme malades – est de un pour mille.

9 Plus la proportion de cas diagnostiqués est importante et plus le nombre d'infections non diagnostiquées est faible, moins il est nécessaire de procéder à des tests. Les valeurs supposées ici sont choisies de manière assez prudente.

3 _ Feuille de route pour la sortie de crise

En bref :

- **Economie** : toutes les activités commerciales doivent en principe être autorisées, à condition que les entreprises s'engagent à respecter les règles d'hygiène de l'OFSP.
 - **Formation** : la réouverture progressive des écoles tiendra compte de l'âge des élèves et de leur capacité à s'organiser.
 - **Politique** : pour rétablir la démocratie directe, le référendum du 17 mai, qui a été suspendu, doit avoir lieu à l'été 2020. Afin de rétablir le processus décisionnel parlementaire et de garantir le bon fonctionnement de la séparation des pouvoirs, les Chambres fédérales et les parlements cantonaux doivent se réunir à nouveau dès que possible – y compris de façon numérique.
 - **Finances fédérales** : la dette fédérale accumulée pour lutter contre la pandémie doit être à nouveau réduite dans les quinze ans.
 - **Numérisation** : La crise pandémique a mis en évidence la valeur de la numérisation. Il est donc d'autant plus important de poursuivre la transformation numérique. L'expansion du réseau de télécommunications doit être prioritaire.
 - **Vaccination** : les obstacles bureaucratiques à l'introduction du vaccin doivent être levés à un stade précoce et la distribution et l'administration à grande échelle d'un vaccin contre le coronavirus doivent être organisées sur le plan logistique.
-

3.1 _ Economie : un principe et neuf recommandations

En ce qui concerne la (ré)ouverture de l'économie à partir du 26 avril 2020, le Conseil fédéral devrait présenter un concept neutre sur le plan sectoriel. En aucun cas, la Berne fédérale ne devrait décider au cas par cas quelles sont les entreprises qui peuvent ou non reprendre leurs activités – cela équivaldrait à une solution d'économie planifiée et créerait d'innombrables précédents. Au lieu de cela, des critères neutres devraient être définis pour toutes les activités sociales. Les règles d'hygiène de l'OFSP peuvent servir de référence. Un principe et neuf recommandations devraient s'appliquer lors de la reprise des activités économiques.

Principe de l'engagement des entreprises

Toutes les activités opérationnelles conformes aux règles d'hygiène de l'OFSP doivent être considérées comme autorisées, à condition que les entreprises s'engagent formellement à garantir ces règles. Si les particuliers et les entreprises ne sont pas tenus d'obtenir une autorisation, les autorités doivent contrôler ex post que les règles sont suivies et sanctionner systématiquement les cas de non-respect.

Les magasins peuvent ainsi être rouverts, à condition de respecter les recommandations de l'OFSP concernant la distanciation sociale, la désinfection et le nombre maximum de personnes par surface de vente. Les marchés devraient également être autorisés à nouveau s'ils maintiennent une distance suffisante entre les stands de vente et suivent les recommandations de l'OFSP ; il en va de même pour les restaurants, les cafés et les bars. Les associations professionnelles respectives doivent soutenir leurs membres en leur soumettant des concepts.

Neuf recommandations

- 01_ Pour toutes les activités pour lesquelles le télétravail est possible, il faudrait renoncer pour l'instant à un retour au fonctionnement normal sur une base volontaire. Toutefois, la possibilité de travailler à domicile varie fortement d'un secteur à l'autre (voir figure 3).
- 02_ Les services de commerce de détail qui peuvent être fournis par le biais du commerce électronique et du commerce mobile devraient pouvoir continuer de bénéficier des dispositions spéciales existantes. La pandémie de Covid-19 pourrait accélérer le changement structurel déjà en cours.
- 03_ Des règles strictes (port obligatoire de masques, utilisation de gants) doivent être définies pour toutes les activités impliquant des services personnels et des contacts physiques (par exemple, coiffure, physiothérapie) où la «distanciation sociale» est plus difficile à respecter.
- 04_ Afin de réduire le risque de rapatriement de personnel médical étranger, il est recommandé de développer une gestion coordonnée de la pandémie avec l'Union européenne pour l'espace Schengen. Cela permettra également de rétablir la libre circulation des personnes.

Encadré 3

Passage des frontières

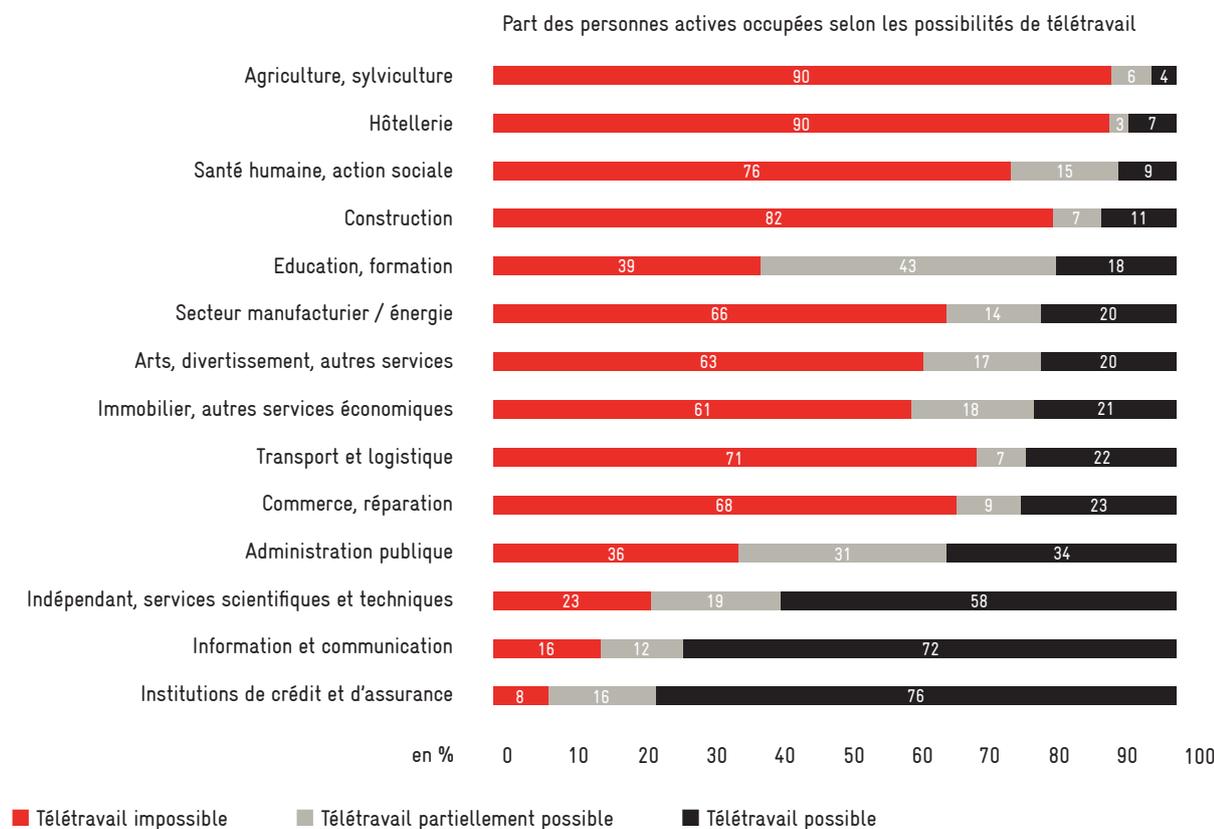
En temps normal, environ 2,2 millions de personnes franchissent chaque jour les frontières de la Suisse. La plupart d'entre elles le font pour des raisons de loisirs, suivies par les frontaliers et les personnes motivées par d'autres missions professionnelles (BFS 2017). D'un point de vue économique, une entrée et une sortie sans entrave sont donc essentielles. Les voyages de loisirs, y compris les touristes qui viennent en Suisse, sont une composante économique importante : la valeur ajoutée du tourisme s'élève à 19,3 milliards de francs (2018), et plus de 180 000 équivalents plein temps travaillent dans ce secteur (BFS 2020b). Comme le tourisme non seulement étranger mais aussi national est presque complètement à l'arrêt, les pertes de chiffre d'affaires de cette branche – durant les semaines de fermeture – devraient atteindre presque 100%.

- 05_ Les services d'infrastructure doivent être maintenus en tout temps. Par exemple, le remplacement du commerce de détail stationnaire par des offres de commerce électronique ne peut avoir lieu que si les réseaux des fournisseurs de télécommunications peuvent traiter le volume accru de données et les entreprises de logistique l'augmentation du volume des colis.
- 06_ Déréglementation (1) : le risque de contamination lors de la production et la consommation peut être réduit en assouplissant les réglementations étatiques (Grünenfelder et. al 2020). Il est notamment possible d'agir sur le droit du travail (assouplissement du travail de nuit et de week-end), sur l'extension des horaires d'ouverture des magasins, par exemple pour permettre moins de contacts entre le personnel et les clients, et pour simplifier la logistique (levée de l'interdiction de la conduite de nuit, suppression des droits de douane).
- 07_ Déréglementation (2) : la feuille de route devrait également inclure la suppression progressive des réglementations introduites ces dernières semaines pour la gestion de la crise. Elles constituent une atteinte à la liberté économique (voir annexe 3).
- 08_ Différenciation et spécification des mesures prises jusqu'à présent par le Conseil fédéral pour soutenir l'économie :
 - Exemple 1 : les mesures d'aide en matière de liquidités (crédits de transition) ne doivent pas se transformer en renflouements à fonds perdus.
 - Exemple 2 : mise à disposition de la force de travail : les employés qui perçoivent actuellement une compensation pour le chômage partiel en raison de fermetures d'entreprises devraient pouvoir être «prêtés» de manière non bureaucratique aux industries qui ont un besoin urgent de main-d'œuvre. Cela garantirait une répartition efficace de la main-d'œuvre entre les industries.

Figure 3

Le télétravail n'est une solution viable à long terme que dans quelques secteurs

Dans les institutions de crédit et d'assurance et dans les technologies de l'information, une grande partie de la main-d'œuvre peut travailler à domicile. Dans l'agriculture, l'hôtellerie et la restauration, seuls quelques employés peuvent télétravailler.



Sur la base d'un ensemble de données contenant des informations sur les processus de travail habituels, il a été évalué pour chaque profession s'il est possible de travailler à domicile (Dingel et Neiman 2020). Cette catégorisation a été appliquée par Avenir Suisse sur la base de l'enquête suisse sur la population active de 2017.

Source: Office fédéral de la statistique (Enquête suisse sur la population active 2017), propres calculs.

09_ Pas de détournement de l'instrument du chômage partiel par des institutions (partiellement) gouvernementales. La SSR, financée par la redevance, a également déjà annoncé le recours au chômage partiel pour ses employés (Tagesanzeiger 2020a). Toutefois, les entreprises publiques qui appartiennent à la Confédération (Chemins de fer fédéraux CFF, la Poste) ou sont financées par le public par le biais de redevances (SSR) ne doivent pas abuser de l'instrument du chômage partiel. D'un point de vue macroéconomique, ce dernier sert de stabilisateur automatique des fluctuations économiques et a été créé pour remédier aux situations économiques difficiles dans le secteur privé.

3.2_ Une feuille de route pour la formation

La réouverture des écoles et autres établissements d'enseignement serait l'un des allègements des restrictions les plus importants pour l'économie. L'enseignement à domicile est une charge supplémentaire pour de nombreux parents qui travaillent (Ammann et Müller 2020). Pour de nombreuses personnes actives occupées, la reprise de la scolarité normale de leurs enfants est donc une condition préalable pour pouvoir à nouveau travailler pleinement. La réouverture des écoles est bien sûr également souhaitable du point de vue des élèves, car leur succès d'apprentissage diminue sensiblement si celles-ci restent fermées pendant une longue

période. Les enfants qui sont moins soutenus à la maison souffrent plus fortement des fermetures d'écoles. Les considérations suivantes sont basées sur les aspects économiques et visent avant tout à alléger la charge des familles. Ainsi, les activités de formation doivent être reprises dans l'optique d'une complémentarité avec l'économie.

Encadré 6

Réouverture des écoles dans d'autres pays

Certains pays ont annoncé qu'ils rouvriront progressivement leurs écoles. Le Danemark a déjà commencé à rouvrir les crèches, les jardins d'enfants et les niveaux primaires 1 à 5 dès le 15 avril dans le cadre de l'assouplissement général des mesures (RTS 2020). Toutefois, les écoles secondaires resteront fermées jusqu'au 5 mai. Dans un premier temps, la Norvège prévoit de rouvrir les jardins d'enfants le 20 avril et les écoles primaires le 27 avril (The Local 2020). En Allemagne, les premières discussions sur les dates possibles sont en cours (Tagesschau.de 2020). Selon les Länder, les ouvertures sont prévues du 20 au 24 avril. L'Autriche a annoncé l'ouverture des magasins sous condition du respect des réglementations en matière de distance et d'hygiène. En revanche les écoles, où les jeunes enfants ne peuvent se conformer à ces règles que dans une mesure limitée, ne devraient pas ouvrir avant la mi-mai.

La réouverture progressive devrait tenir compte de l'âge des élèves concernés et donc de leur capacité à s'organiser. La charge des parents peut être diminuée immédiatement grâce à l'introduction de demi-classes et d'horaires de présence différents. De cette manière, l'espace disponible peut être optimisé et l'échange social dans un cadre limité peut être rendu à nouveau possible. Toutefois, il appartiendra aux cantons de décider d'une stratégie adaptée aux conditions locales dès que le Conseil fédéral autorisera la réouverture.

Déroulement possible:

Phase I	Structures d'accueil de la petite enfance	Jusqu'ici, pas de fermeture des structures d'accueil de la petite enfance; maintien du statu quo.
	Jardins d'enfants	Réouverture des jardins d'enfants avec un nombre de participants en alternance.
	Degré primaire / secondaire I	Grâce à une adaptation des horaires permettant de dispenser les cours en demi-classe, le nombre d'enfants présents dans les classes peut être réduit.
Phase II	Degré secondaire II (formation professionnelle, maturités gymnasiale, professionnelle ou spécialisée)	Les élèves plus âgés sont déjà mieux à même de s'organiser de manière autonome. L'enseignement à distance peut être maintenu. Retarder l'ouverture permet de réduire le risque d'infection dans les transports publics.
Phase III	Degré tertiaire (Hautes écoles, hautes écoles spécialisées)	Comme la moitié du semestre sera déjà atteinte à la fin du mois d'avril, les hautes écoles devraient se concentrer entièrement sur l'enseignement à distance jusqu'au début du semestre d'automne.

Tous les examens essentiels, tels que les examens de fin d'apprentissage, de maturité, les examens de semestre, etc., doivent être effectués conformément aux directives de l'OFSP, le cas échéant avec des adaptations des modalités d'examen. Des exceptions à l'obligation de présence et aux examens doivent être garanties pour les enfants dont le ménage compte des personnes vulnérables et les jeunes des groupes à risque.

La flexibilité est nécessaire pendant la phase de transition jusqu'au retour à la normale. Il convient d'évaluer le plus rapidement possibles les formats en ligne qui ont été développés et de les améliorer si nécessaire. Dans toutes ces considérations, la protection des élèves et des enseignants doit être prioritaire.

3.3 _ Rétablir la démocratie directe et la prise de décision parlementaire

Remédier à la suspension du référendum du 17 mai dès l'été 2020

La situation extraordinaire prévue par la loi sur les épidémies implique le transfert temporaire au pouvoir exécutif de la compétence de promulguer des ordonnances, qui peuvent passer outre les lois existantes.

Dans une démocratie moderne basée sur la séparation des pouvoirs, cet état de fait ne peut bien sûr être que temporaire et est limité à six mois. Il est donc d'autant plus important que non seulement les parlements cantonaux, mais également les Chambres fédérales reprennent leurs travaux le plus rapidement possible et que la participation démocratique directe du peuple soit à nouveau garantie.

Le 18 mars, le Conseil fédéral a suspendu la votation fédérale du 17 mai 2020, qui doit désormais avoir lieu le plus rapidement possible. Les électeurs suisses devraient pouvoir se prononcer sur l'initiative populaire «Pour une immigration modérée (initiative de limitation)», sur la modification de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et des oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP) et sur la modification de la loi fédérale sur l'impôt direct (LFID) (déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers) durant l'été 2020. Attendre jusqu'à la prochaine date de votation régulière du 27 septembre 2020 ne semble pas opportun d'un point de vue démocratique. En conséquence, le Conseil fédéral devrait fixer une nouvelle date dès que possible.

Le report du référendum fédéral du 17 mai 2020 n'exclut pas le maintien de l'interdiction de réunion. Cette mesure efficace contre la pandémie devrait être conservée pour le moment afin d'éviter de déclencher une deuxième vague de contagion.

Retour à la prise de décision parlementaire

Le contrôle parlementaire légitime l'action du gouvernement. Les Chambres fédérales ont le rôle de gardiennes de la proportionnalité. Toutefois, il existe deux défis majeurs pour le travail parlementaire qui doivent être relevés sans attendre :

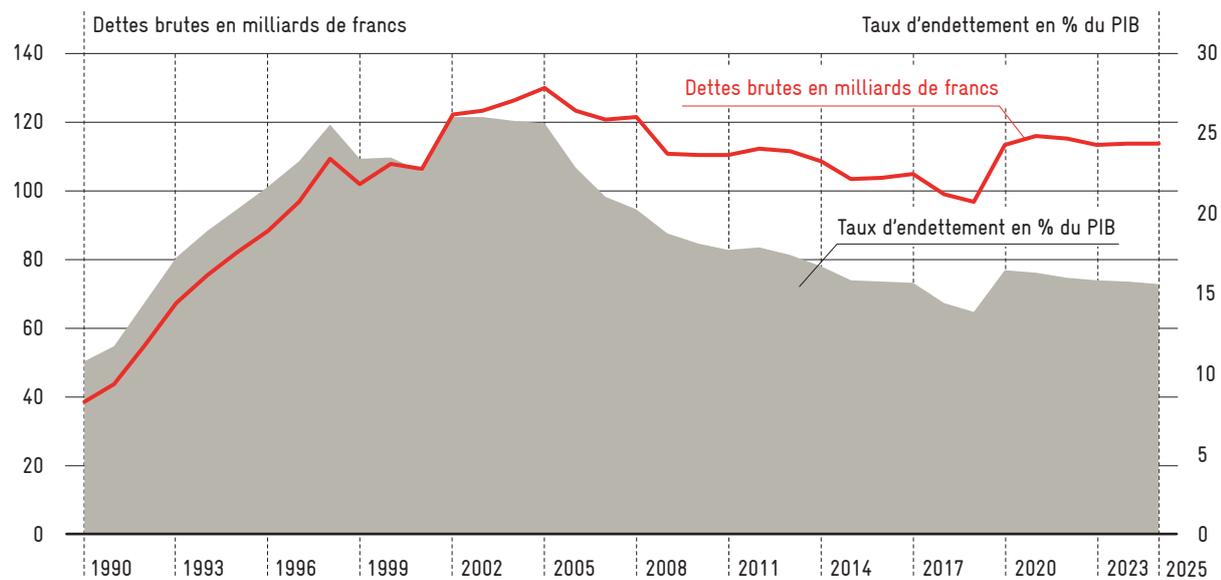
- Tout d'abord, pour des raisons sanitaires, des sessions parlementaires normales dans un environnement familial ne seront guère possibles dans un avenir proche. Les règles d'hygiène et la distanciation sociale, impliquent, selon une décision du Bureau du Conseil national et du Conseil des États (Bundesversammlung 2020a), que les Chambres doivent tenir une session extraordinaire dans une salle d'exposition de Berne. La possibilité d'un e-parlement, précisément destinée aux situations d'urgence comme celle que nous vivons actuellement, n'a pas été considérée. Une interpellation à ce sujet a été soumise le 11 mars 2020 (Bundesversammlung 2020b). Le travail collaboratif virtuel est désormais possible grâce aux moyens de communication modernes. Il est vrai que la loi (loi sur le Parlement, art. 32, RS 171.10) prévoit que l'Assemblée fédérale se réunisse à Berne. Toutefois, un ajustement pourrait être rapidement effectué, comme le montre par exemple le Parlement européen qui siège de manière numérique (Europäisches Parlament 2020). Les Chambres fédérales devraient suivre cet exemple.
- Deuxièmement, la crise actuelle rend nécessaire un grand nombre de décisions parlementaires – non seulement en ce qui concerne la législation urgente pour atténuer la crise et ses conséquences, mais aussi en raison de son influence sur les dossiers en suspens, déjà très complexes (réforme de l'assurance-vieillesse et survivants AVS, réforme de la loi sur la prévoyance professionnelle LPP, accord-cadre, acquisition d'avions de combat, etc.). Le marasme économique attendu et la hausse du chômage aggraveront encore la situation financière des assurances sociales et augmenteront en conséquence la pression en faveur des réformes. Afin de pouvoir faire face à ce travail exigeant et de ne pas tomber dans une sorte de «mode d'urgence» du Parlement, il convient d'envisager une cadence plus élevée des sessions parlementaires. La tenue des réunions du Parlement et des commissions dans l'espace numérique pourrait au moins réduire quelque peu la charge de travail supplémentaire.

3.4 _ La sortie de la dette: une feuille de route pour la réduction de la dette fédérale

Le Conseil national et le Conseil des États seront particulièrement sollicités en matière de politique financière. On peut déjà constater que la dette fédérale a beaucoup augmenté – la figure 4, qui se base sur les

Figure 4

Evolution prévisionnelle de la dette fédérale suite au coronavirus (y compris les défauts de paiement implicites)*



*Hypothèses : tous les fonds dédiés aux mesures de soutien seront financés par une augmentation de la dette. En ce qui concerne les garanties pour les prêts aux entreprises, on suppose un taux de défaut de paiement de 33%. Ce taux s'applique de manière égale durant les cinq années à venir (durée prévue des prêts garantis).

Source : AFF (2020), Seco (2020), propres calculs et estimations

dépenses supplémentaires (y compris une estimation des défauts de paiement) décidées par le Conseil fédéral jusqu'ici, le montre très clairement. Mais dans les années à venir, il faut également s'attendre à une charge croissante sur les finances fédérales en raison des conséquences de la crise dont découleront des recettes fiscales probablement plus faibles ainsi que des dépenses sociales plus fortes.

Il est d'autant plus important de commencer à travailler sur un plan de réduction de la dette fédérale. En effet, la crise actuelle nous a démontré une chose : des dettes étatiques basses sont la meilleure assurance pour pouvoir réagir de manière adéquate à de tels événements extraordinaires. Elles garantissent qu'en tant que société, nous puissions supporter ces risques, certes limités dans le temps, mais associés à des coûts extrêmement élevés. Elles nous permettent aussi de préserver la prospérité économique en cas de crise.

Au cours du passé récent, le mécanisme de frein à l'endettement de la Confédération a souvent fait l'objet de critiques. En effet, il est inhérent à un tel mécanisme que les finances fédérales clôturent leurs comptes avec un excédent moyen d'environ un milliard de francs en raison de crédits non utilisés. Aujourd'hui, ce frein à l'endettement s'avère être une aubaine et pourra servir de base pour réduire à nouveau le fardeau de la dette. Dans un premier temps, il convient donc de renoncer à la modification prévue de la loi sur les finances (Bundesrat 2019), car celle-ci a pour but d'affaiblir ce mécanisme. Cela ne suffira toutefois pas : pour garantir l'équité entre les générations, l'objectif devrait être de ramener la dette de la Confédération à son niveau actuel dans une quinzaine d'années (c'est-à-dire que la nouvelle dette attendue d'environ 30 milliards de francs (figure 4) devra à nouveau être réduite). Pour y parvenir, il faudrait, après la fin de la crise, prévoir un excédent moyen d'un milliard de franc dans le processus budgétaire (avec les excédents inhérents au systèmes, cela représenterait au final deux milliards dans le bilan). Il va sans dire que, vu la situation, cet objectif ambitieux à long terme ne pourra être atteint qu'avec une stricte discipline financière et la volonté de se réformer, en particulier dans les assurances sociales.

3.5 _ Création de conditions-cadre pour la transformation numérique

Les activités qui ne nécessitent pas de présence physique peuvent être effectuées sous forme numérique. L'exemple classique est le télétravail (voir chapitre 3.1). Cependant, il est encore nécessaire d'agir pour passer de l'analogique au numérique au niveau fédéral, cantonal et communal ainsi que dans les entreprises publiques.

Par exemple, les activités numériques dépendent d'une infrastructure fonctionnelle et efficace en arrière-plan. Dans certains cas, les entreprises fédérales ont atteint leurs limites. La logistique de la Poste est poussée dans ses retranchements pour faire face à la forte augmentation du volume des colis. La raison en est que le passage du commerce de détail stationnaire au commerce de détail en ligne, observé depuis des années, a connu une impulsion massive en raison de la fermeture partielle du pays. Il est désormais essentiel que l'infrastructure postale continue à fonctionner afin d'approvisionner la population en biens par ces nouveaux canaux numériques. Dans cette situation de crise, des solutions durables peuvent être trouvées rapidement et sans bureaucratie grâce à la coopération entre la Poste et les opérateurs privés de boutiques en ligne et de services de livraison (NZZ 2020a).

Le réseau de télécommunications de Swisscom en Suisse a également accusé le coup, notamment au début de la fermeture (Tagesanzeiger 2020b). Le passage au télétravail d'innombrables entreprises a entraîné un déplacement massif de la demande ainsi qu'une forte augmentation de la téléphonie vocale et vidéo. Entre-temps, la situation s'est améliorée, mais les réseaux sont toujours très chargés. Cela montre que l'expansion du réseau doit rester une priorité à l'avenir. Les autorités fédérales doivent créer des conditions-cadre claires, notamment dans les règlements d'application de la nouvelle norme de communication mobile 5G (Müller et Ammann 2020) : sans ces directives fédérales, la nouvelle technologie ne pourra être introduite qu'avec un certain retard.

Toutefois, la transformation numérique cohérente du secteur public devrait également inclure la numérisation de la démocratie directe (voir chapitre 3.4). La suspension du référendum le 17 mai 2020 par le Conseil fédéral est une démonstration de l'importance que le vote électronique pourrait avoir pour le bon fonctionnement de la démocratie directe. Nous payons aujourd'hui le prix de l'approche hésitante adoptée ces dernières années, notamment par la Chancellerie fédérale. Le transfert du vote électronique en fonctionnement régulier est essentiel pour renforcer les droits populaires suisses (Ammann et Schnell 2019). A cette fin, il faut également promouvoir la collecte électronique de signatures pour les initiatives et les référendums. Cela rendrait également caduque la nécessité de suspendre les délais pour les initiatives populaires en cours (Bundesrat 2020c). L'infrastructure associée est l'identité numérique (E-ID). Le référendum contre la loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE) ayant abouti, le Conseil fédéral doit soumettre le message à l'Assemblée fédérale et prévoir une votation populaire dans les plus brefs délais. Enfin, la transformation numérique du système de santé publique doit également être encouragée. La création d'un dossier électronique du patient est ici essentielle.

3.6 _ Dispositions pour une vaste campagne de vaccination

La fin de la pandémie sera provoquée par la survenance de l'un des trois événements suivants :

- 01_ Une majorité significative de la population survit à la maladie et développe une immunisation naturelle suffisamment durable (mot-clé : immunité collective)
- 02_ Un remède efficace contre la maladie pulmonaire est découvert
- 03_ Une vaccination efficace est développée. ⁻¹⁰

10 En supposant que l'immunité est maintenue à long terme après la maladie ou la vaccination.

Le plus grand espoir à l'heure actuelle réside dans le dernier point. Près de 60 programmes de recherche sont actuellement en cours dans le monde pour développer des vaccins efficaces (Infovac 2020). Même si les progrès dans la lutte contre une maladie ont rarement été aussi rapides jusqu'à présent, les estimations actuelles suggèrent qu'il faudra au moins douze à dix-huit mois (NZZ 2020b), c'est-à-dire au moins jusqu'au printemps 2021, avant qu'une substance active suffisamment testée et prête à être commercialisée ne soit disponible en Suisse ou à l'étranger.

Compte tenu des coûts énormes de la fermeture partielle du pays et des restrictions draconiennes des libertés individuelles et entrepreneuriales, il est très important de garantir l'accès au vaccin en Suisse dès que possible après l'achèvement des essais cliniques, en tenant compte de la solidarité internationale.

Réduire les obstacles bureaucratiques pour l'introduction du vaccin en Suisse

Swissmedic est responsable de l'homologation d'un médicament en Suisse. Pour que le nouveau vaccin soit approuvé rapidement, les ressources nécessaires doivent être mises à disposition de cette organisation et une approche coordonnée avec les autres pays doit être assurée (pas d'excès de zèle du côté suisse). Une condition préalable a été créée par l'ordonnance Covid 2 (modification du 3 avril 2020, Bundesrat 2020d) : Swissmedic peut autoriser des dérogations aux prescriptions légales applicables aux produits thérapeutiques lors de l'examen des demandes d'autorisation de mise sur le marché sur la base d'une analyse avantage/risque des médicaments en rapport avec le Covid-19.

Si la substance active est approuvée, le financement du vaccin – c'est-à-dire la prise en charge des coûts par l'Etat ou les compagnies d'assurance maladie – doit être clarifié au préalable.⁻¹¹ L'OFSP ou le Département fédéral de l'intérieur (DFI) seraient bien avisés d'envisager des modèles de prix dès cette année, c'est-à-dire avant que le vaccin ne soit entièrement développé. Il s'agit de ne pas perdre de temps dans de longues négociations sur les prix après la découverte d'un vaccin efficace.

Assurer l'approvisionnement et l'administration des vaccins en Suisse

Même avant la crise du Covid-19, le marché mondial des vaccins était caractérisé par une demande excédentaire chronique (BAG 2019). Dans le contexte actuel, on s'attend à ce que la demande de vaccins classiques, par exemple contre la grippe saisonnière, continue d'augmenter. L'offre de production déjà limitée de vaccins conventionnels sera encore aggravée si certains fabricants devaient réorienter leur production en faveur d'un vaccin Covid 19.⁻¹²

Dès que des vaccins contre le Covid-19 seront développés et disponibles en Suisse, la Confédération, en collaboration avec les cantons, devra assurer leur distribution et leur administration à la population (par exemple via les médecins de famille ou les pharmaciens). Ce n'est pas une mince affaire : pour garantir l'immunité collective, il faudra potentiellement vacciner plusieurs millions d'habitants en Suisse sur une courte période. En outre, la question d'une éventuelle obligation de vaccination des groupes à risque, telle que prévue par la loi sur les épidémies dans des situations particulières (art. 6 LEp), doit être clarifiée et, si nécessaire, adoptée d'ici là.

11 Les coûts d'acquisition de biens médicaux importants sont préfinancés par le gouvernement fédéral, pour autant qu'il se procure les biens (art. 4i, Ordonnance Covid 2, modification du 3 avril 2020).

12 En outre, pour lutter contre le Covid-19, l'accent est également mis sur les médicaments ou vaccins déjà approuvés pour une autre maladie comme le paludisme, l'hépatite ou le VIH (VFA 2020). Pour ces médicaments, seule l'efficacité contre le Covid-19 doit être testée; des tests cliniques pour les effets secondaires ont déjà été effectués. Utiliser un vaccin existant permettrait de réduire le risque de traiter des millions de personnes en bonne santé avec un médicament aux effets secondaires inconnus. Par contre, avec les nouveaux vaccins, tout effet secondaire devrait d'abord être prouvé par des essais cliniques, ce qui retarderait l'introduction du médicament. Si une substance active existante est utilisée plus largement pour combattre le Covid-19, cette substance pourrait manquer pour sa destination originale. La surveillance de la disponibilité des vaccins et des principes actifs conventionnels et, si nécessaire, la mise en place de réserves obligatoires de ces médicaments deviendront donc encore plus importantes et ne doivent pas être oubliées dans l'ombre du contrôle du Covid-19.

4 _ Tenir compte du besoin d'information de la population et de l'économie

En bref :

- Une communication claire de la part des autorités favorise la compréhension par la population de la restriction des libertés civiles et crée une sécurité de planification pour les entreprises.
 - Les critères de décision les plus importants de la gestion de la pandémie utilisés par les autorités doivent être connus et accessibles.
 - La force d'innovation des entreprises est essentielle pour faire face à la pandémie.
-

4.1 _ Il est urgent de communiquer clairement les prochaines étapes

L'objectif communiqué par le Conseil fédéral en déclarant la situation extraordinaire et en ordonnant la fermeture le 16 mars 2020 était clair : briser la croissance exponentielle des nouvelles infections par le Covid-19 afin d'éviter la surcharge du système de santé. Toutefois, la transparence et une communication claire sur les prochaines étapes sont essentielles pour la cohésion de la société dans son ensemble face à la pandémie. Dans le même temps, elles favoriseraient la compréhension du public vis-à-vis des restrictions des libertés individuelles et créeraient la sécurité de planification dont les entreprises ont urgemment besoin. Seuls des habitants bien informés peuvent apporter une contribution individuelle significative pour faire face à la pandémie et montrer une compréhension suffisante des restrictions de leurs libertés.

Dans les premières semaines de l'épidémie, le Conseil fédéral a fréquemment rendu compte de l'évolution de la situation et a justifié ses décisions sur la base de considérations épidémiologiques. La nature à court terme de l'information était due à la rapidité élevée avec laquelle les événements changeaient. Dans la deuxième phase actuelle de la gestion de la crise, il est toutefois nécessaire de communiquer clairement les objectifs stratégiques à moyen et long terme et les progrès réalisés pour atteindre ces objectifs. Cela ne nécessite pas seulement un travail de relations directes avec les médias. Les principaux paramètres de décision et d'orientation des autorités doivent être connus et accessibles à la population et à l'économie.

4.2 _ Répondre aux questions ouvertes sur l'épidémiologie et la stratégie

Compte tenu de ce qui précède, et bien conscient des nombreuses incertitudes liées à la situation actuelle et au niveau de connaissance de la maladie Covid-19 en constante évolution, Avenir Suisse estime que les autorités agissant dans le cadre de l'état de nécessité doivent au grand public et aux entreprises les réponses aux questions suivantes (liste non exhaustive) :

Situation épidémiologique

- A partir de quand et dans quelle ampleur le gouvernement fédéral prévoit-il de tester la population à large échelle pour les anticorps et les infections ?
- Comment est-ce que le Conseil fédéral prévoit de contrôler de nouvelles vagues épidémiques ?

Stratégie du Conseil fédéral

- Quels sont les critères de décision clés pour assouplir ou renforcer les réglementations en matière de pandémie ?

- Quelle stratégie concrète – outre le fait d'éviter à court terme la surcharge du système de santé – la Confédération poursuit-elle à moyen et long terme?
- Quels sont les étapes que le Conseil fédéral prévoit pour assouplir la réglementation suite à la période de fermeture?
- Dans quelle mesure les réglementations visant à endiguer la pandémie (par exemple, le traçage obligatoire) seront-elles contraignantes après la levée progressive de la fermeture? Le respect des quarantaines sera-t-il contrôlé et toute infraction sanctionnée?
- A combien le Conseil fédéral estime-t-il les coûts économiques des différentes mesures d'endiguement de la pandémie?

Une communication claire sur les prochaines étapes et les réponses du Conseil fédéral aux questions encore ouvertes sont de la plus haute importance, en particulier pour la sécurité de planification des entreprises et pour la place économique suisse. La pandémie rappelle à quel point la force d'innovation des entreprises (logistique, technologies médicales, services financiers, etc.) est cruciale pour surmonter la crise et quel rôle la recherche médicale et pharmaceutique des entreprises suisses joue dans le retour à la normale. Sans grandes entreprises, petites et moyennes entreprises, et jeunes pousses prospères, le degré de vulnérabilité augmente. Une stabilisation du paysage des entreprises suisses et une reprise économique rapide sont donc essentielles pour assurer la cohésion sociale dans notre pays.

Annexe 1: Ce que nous savons (ou non) sur le virus

- Selon la médiane, le temps d'incubation de la maladie lors d'une infection par le virus Sars-Cov-2 est de 5,5 jours, mais peut durer jusqu'à 14 jours. 20 à 50 % des personnes infectées ne présentent pas ou peu de symptômes.
- Une personne infectée est contagieuse environ un à deux jours avant l'apparition du premier symptôme.
- La transmission du virus se fait principalement par gouttelettes, c'est-à-dire par le biais des éternuements ou de la toux. L'infection par contact, c'est-à-dire la transmission de l'agent pathogène *via* des objets touchés n'est théoriquement pas exclue, mais très rare. Le virologue Hendrik Streeck précise qu'une poignée de porte ne peut être contagieuse qu'à condition que la personne infectée tousse dans sa main avant de la toucher et que la personne devant être infectée la touche à son tour avant de se toucher le visage (ZDF 2020). Il n'y a pas de transmission par des voies aériennes plus longues, comme c'est le cas par exemple pour la rougeole.
- Dix jours environ après l'apparition de la maladie, les personnes atteintes du Covid-19 ne peuvent plus infecter d'autres personnes (Tages-Anzeiger 2020b).
- L'Ecole polytechnique de Zurich a calculé que, sans mesure de protection spécifique, une personne atteinte du coronavirus peut infecter entre 2 et 3,5 personnes. C'est ce qu'on appelle la valeur R0.
- Comme le virus a des modes de transmissions similaires à ceux de la grippe et d'autres virus du froid, il est probablement moins facile à transmettre en été qu'en hiver, en raison de l'humidité accrue. Cependant, l'été ne suffira probablement pas à lui seul à ralentir sensiblement la vague d'infection, faute d'une immunisation de base de la population (Quarks 2020).
- Le virus s'attaque principalement aux personnes âgées. Les enfants ne sont pratiquement pas touchés. Cela le rend très différent de la grippe espagnole, qui a fait un nombre particulièrement important de victimes parmi les 20–40 ans, ainsi que des virus de la grippe habituels, qui représentent une menace particulière tant pour les personnes âgées que pour les enfants. Dans le monde, 200 000 à 650 000 personnes meurent chaque année de la grippe. En Suisse, ce nombre est de 300 à 2500 personnes par an.
- Le taux de mortalité des personnes atteintes du coronavirus n'est pas encore connu avec précision. Cela est principalement dû au fait que les estimations sur le nombre réel d'infections varient considérablement. Russell et al. (2020) estiment par exemple le taux de létalité («Infection Fatality Rate, IFR») à 0,5 % (Russell 2020a). Cela signifierait que le Covid-19 a un taux de mortalité cinq à quinze fois plus élevé que celui de la grippe normale.
- Les estimations concernant la part d'infection non enregistrées sont très variables. En fonction de la stratégie de test et de la fréquence de ceux-ci, les valeurs varient également beaucoup d'un pays à l'autre. Ferguson et al. (2020) estiment que le nombre total d'infection dans le monde est de 58 fois le nombre d'infections confirmées. Pour la Suisse, les auteurs parviennent à un facteur 20 et pour le Royaume-Uni, un facteur 104. Sur le plan de la létalité, cela rapprocherait le virus d'une grippe normale. Toutes les estimations comportent cependant un large intervalle de confiance. Li, Ruiyun et al. (2020) calculent que sur une moyenne mondiale, 14 % des cas sont documentés comme tels, ce qui correspondrait à un facteur d'environ 7 (infections réelles/confirmées). A l'aide de leur modèle, Russell et al. (2020b) calculent par exemple un taux de détection de 21 % pour la Suisse, 12 % pour les Etats-Unis, 5,4 % pour l'Italie et 55 % pour la Norvège.
- Si le virus ne se propage pas à une vitesse qui surchargerait les hôpitaux, l'immunité collective ne sera pas atteinte avant qu'un vaccin soit mis sur le marché. Plus la valeur R0 d'une infection est grande, plus la part de la population qui doit être immunisée face au virus pour empêcher sa propagation incontrôlée

doit être grande. Dans le cas du Sars-Cov-2, environ deux-tiers des habitants devraient être immunisés. En Suisse, cela représente près de six millions de personnes. Si, en se basant sur les estimations ci-dessus, on suppose comme nombre total d'infections un facteur 7 du nombre d'infections confirmées pour la Suisse, alors 800 infections confirmées par jour (qui ne surchargeraient probablement pas le système hospitalier local) signifient 5600 infections réelles. L'immunité collective ne serait ainsi atteinte qu'après plus de 1000 jours.

Annexe 2 : Les mesures décrétées par droit de nécessité en Suisse

Pour contrer la propagation du coronavirus, le Conseil fédéral a ordonné de nombreuses mesures d'urgence afin de protéger la population.

Restrictions sur le trafic transfrontalier

Avec l'ordonnance 2 Covid-19, certains postes frontières ont été fermés, les contrôles ont été intensifiés et les franchissements de frontière ont été limités. Ainsi, le volume de trafic aux postes frontières du Tessin a reculé de 60 %. Les règles ont également été modifiées pour la circulation des marchandises. Ainsi, l'exportation d'équipement de protection médicale nécessite désormais un permis. La Suisse n'a toutefois pas mis en place une interdiction générale d'exportation comme certains autres pays.

Importation et commercialisation facilitées de bien médicaux

En revanche, l'importation et la mise sur le marché de produits pharmaceutiques et médicaux sont facilitées, tout comme celles des équipements de protection utile à la lutte contre le coronavirus. La Confédération également introduit une obligation de communiquer les réserves actuelles de biens médicaux et en a, dans certains cas, centralisé l'approvisionnement. Les entreprises peuvent également être obligées de produire des biens médicaux. Des dispositions juridiques ont également été prises pour le cas d'une découverte d'un médicament contre le Covid-19. Un tel médicament pourrait être mis en circulation en Suisse sans notification d'approbation.

Restriction de la liberté individuelle

Les activités présentielle dans les instituts de formation ont été interdites en raison du danger d'une propagation du virus, tout comme la tenue de manifestations. Les rassemblements de plus de cinq personnes sont interdits. Les établissements publics et les magasins ont dû fermer, à l'exception de ceux qui fournissent des biens et services de consommation courante. Les cantons peuvent – sur demande motivée – aller au-delà des mesures de la Confédération. Par ailleurs, une certaine flexibilisation a été offerte pour les services de livraison de colis et de courrier afin de garantir la sécurité d'approvisionnement. Les livraisons sont possibles sept jours sur sept, y compris sur le plan du droit du travail.

Restrictions dans le domaine des soins

Les interventions médicales non urgentes sont interdites dans les hôpitaux et dans les cabinets médicaux et dentaires, ce qui explique qu'il y ait désormais des travailleurs du domaine de la santé au chômage partiel. En revanche, pour les services hospitaliers accueillant des patients atteints du coronavirus, les dispositions relatives au temps de travail et de repos sont suspendues afin de garantir l'accès aux soins par des spécialistes.

Restrictions des droits politiques – primauté des exécutifs

La fermeture a également eu des effets sur l'exercice des droits politiques: la votation populaire fédérale du 17 mai 2020 a été annulée par le Conseil fédéral, celui-ci craignant qu'un processus adéquat de formation de l'opinion publique ne soit pas possible en raison de l'interdiction des manifestations publiques (Bundesrat 2020c). Pour toutes les initiatives et référendums en cours, les délais de récolte de signature et de traitement sont suspendus, et la session de printemps des Chambres fédérales a été annulée. Des processus similaires peuvent être observés au niveau cantonal. De plus, le Conseil fédéral a expressément recommandé aux cantons et aux communes de n'autoriser les assemblées communales que lorsque celles-ci sont absolument nécessaires. En raison de la crise pandémique, le pouvoir de décision politique revient actuellement principalement aux exécutifs.

Annexe 3: Aperçu détaillé de la réglementation Covid-19 en Suisse

Concrètement, la réglementation Covid-19 a restreint sept des droits fondamentaux garantis par la Constitution. Le droit à la liberté personnelle, à la liberté de croyance, à un enseignement de base, à la liberté de réunion et d'association ainsi qu'à la liberté économique (la liberté de réunion est complètement suspendue). Dans le détail, la réglementation comprend ce qui suit:

- Interdiction des rassemblements de plus de cinq personnes dans l'espace public
- Interdiction des manifestations
- Annulation de la votation populaire du 17 mai 2020
- Interdiction des activités présentiels dans les écoles, les hautes écoles et les autres établissements de formation
- Restrictions générales à l'entrée en Suisse / restrictions du franchissement de la frontière / limitation du trafic transfrontalier des personnes
- Restrictions de circulation dans et au sein de l'espace Schengen
- Interdiction aux établissements de santé de réaliser des examens, des traitements et des thérapies (interventions) non urgents
- Fermeture des magasins et des marchés
- Fermeture des restaurants
- Fermeture des bars, des discothèques, des boîtes de nuit et des salons érotiques
- Fermeture des établissements de divertissement et de loisirs, notamment les musées, les bibliothèques, les cinémas, les salles de concert, les théâtres, les casinos, les centres sportifs et de fitness, les piscines, les centres de bien-être et les domaines skiabiles, les jardins botaniques et zoologiques et les parcs zoologiques
- Fermeture des prestataires offrant des services impliquant un contact physique tels que salons de coiffure, de massage, de tatouage ou de beauté
- Fermeture des campings
- Contrôle des exportations de biens importants pour le maintien des capacités sanitaires
- Limitations du trafic par voie routière, ferroviaire, fluviale ou aérienne
- Contrôle des exportations d'équipements de protection incluant une autorisation d'exportation
- Obligation pour les fabricants de produire des biens médicaux
- Possibilité pour les autorités de fermer des entreprises ou des chantiers
- Possibilité pour les autorités d'ordonner la restriction ou l'arrêt des activités dans certaines branches de l'économie
- Approbation des partenaires sociaux pour la restriction ou l'arrêt de l'activité dans certaines branches de l'économie
- Obligation de maintenir le paiement des salaires des employés vulnérables si ceux-ci ne sont pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations professionnelles, sous certaines conditions.

Annexe 4 : Comment les autres pays combattent le virus : les exemples de Taïwan et de la Corée du Sud

Taïwan et la Corée du Sud sont jusqu'ici parvenu à contrôler la propagation du coronavirus sans paralyser toute la vie publique.

Bien que liée étroitement à la Chine sur les plans géographique et économique, Taïwan a jusqu'à présent été relativement épargnée par la pandémie. Avec près de 24 millions d'habitants et une taille comparable à celle de la Suisse, le pays ne compte que 385 infections et 6 décès (état au 11 avril 2020, Johns Hopkins University 2020b). Le fait que le pays soit une île et ait tiré systématiquement des leçons de la crise du SRAS en 2003 est un facteur important pour expliquer ce faible taux d'infection. Ainsi, il existe depuis 2004 un centre national de commandement sanitaire, qui coordonne les mesures sanitaires au cours de la crise actuelle. Cependant, en plus de certaines mesures importantes pour combattre la propagation du Covid-19, des mesures (de surveillance) pénales et policières ont été prises. Celles-ci seraient incompatibles avec l'ordre libéral de la Suisse.

- Introduction précoce d'une quarantaine de deux semaines pour toutes les personnes entrant dans le pays. Isolation des personnes ayant été en contact avec des cas confirmés de coronavirus. Plusieurs contrôles quotidiens de conformité et lourdes sanction en cas de non-respect de ces mesures.
- Surveillance des personnes isolées via le GPS de leur téléphone portable («Digital Fence»). Si leur emplacement change ou que la connexion est perdue, l'entreprise de télécommunication envoie un message au poste de police le plus proche et à la population des environs.
- Tests ciblés sur les personnes qui ne présentent pas encore de symptômes et basés sur un traçage des contacts systématiques dans l'environnement des personnes infectées. Par rapport au nombre de cas, les tests sont nombreux, mais par rapport au nombre total de la population, ils sont plutôt peu fréquents. Cela permet d'économiser des tests et des ressources particulièrement précieuses lors de la phase initiale.
- Les personnes en quarantaine bénéficient d'un hébergement, incluant la livraison de repas et l'accès à des unités de soins spécialisées du système de santé si nécessaire.
- Pas d'interdiction générale des manifestations, mais une évaluation du risque d'infection par le profilage de tous les participants préalablement à l'événement, et l'élaboration d'un plan de prévention et de réaction.
- Rationnement des masques médicaux et définition d'un prix unitaire. Les personnes privées doivent s'identifier lors de l'achat. Cela a permis une répartition relativement uniforme de ces produits au sein de la population et rendu la constitution de réserves individuelles plus difficile. Dans le même temps, la production nationale a été augmentée.
- La Corée du Sud poursuit une approche semblable. Le pays compte 52 millions d'habitants, dont 10 480 sont atteints du coronavirus. Celui-ci a fait 211 victimes (Johns Hopkins 2020a). Par rapport à la population totale de la Suisse, cela correspond à 15 fois moins de personnes infectées et 30 fois moins de décès dus au virus (état au 11 avril 2020). La Corée du Sud a mis à profit ses capacités de tests, qui avaient été renforcées suite au SRAS et au coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (Mers-Cov 2015). Cela lui a permis d'identifier rapidement les personnes infectées. Les profils de déplacement de ces dernières ont été publiés afin de localiser les personnes avec lesquelles elles auraient été en contact. Les personnes de contact ont également été recherchées par le biais de la localisation des smartphones et par l'analyse d'images de vidéosurveillance. De plus, des techniques de test innovantes permettant de tester jusqu'à dix personnes avec un seul test ont été développées.

- Des facteurs culturels influent également la progression de la pandémie dans les deux pays. Il s'agit notamment d'une volonté élevée de la population de se conformer aux mesures gouvernementales. Il est fait appel à la coopération de chaque individu et aucun couvre-feu n'est imposé à l'échelle nationale. De plus, presque toute la population porte des masques de protection dans l'espace public depuis le début de la pandémie. Les deux pays ont également mené une politique d'information ouverte depuis le début et luttent activement contre les infox.

Bibliographie

- Althaus, Christian L. (2020): Real-time modelling and projections of the Covid-19 epidemic in Switzerland. Institute of Social and Preventive Medicine, University of Bern, Switzerland. <https://ispmbern.github.io/covid-19/swiss-epidemic-model/>. Consulté le : 11.04.2020.
- Ammann, Matthias et Müller, Valérie (2020): Nombreux apprentissages malgré des écoles fermées: Un test de résistance pour les enfants, les parents et les enseignants. Blog d'Avenir Suisse. 14.04.2020. <https://www.avenir-suisse.ch/fr/de-nombreux-apprentissages-malgre-la-fermeture-des-ecoles/>. Consulté le : 14.04.2020.
- Ammann, Matthias und Schnell, Fabian (2019): Une démocratie directe numérique: Renforcer les droits populaires suisses. Avenir Suisse. <https://www.avenir-suisse.ch/fr/publication/une-democratie-directe-numerique/>. Consulté le : 11.04.2020.
- AFF, Administration fédérale des finances (2020): voir EFV, Eidgenössische Finanzverwaltung (2020).
- BAG, Bundesamt für Gesundheit (2019): Versorgungsengpass bei Impfstoffen: Ersatzempfehlungen für die Impfung gegen Masern, Mumps und Röteln (MMR) – 28.10.2019. Bern: Oktober 2019. <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/de/dokumente/mt/i-und-b/impfstoffversorgung/vergangen/lieferunterbruch-mmr.pdf.download.pdf/lieferunterbruch-mmr-de.pdf>. Consulté le : 11.04.2020.
- BAG, Bundesamt für Gesundheit (2020): Situation Schweiz und International. Medieninfo. Bern: Avril 2020. <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/situation-schweiz-und-international.html#-1934206868>. Consulté le : 11.04.2020.
- BBC, British Broadcasting Corporation (2020): Coronavirus: Why China's Claims of Success Raise Eyebrows. 07.04.2020. <https://www.bbc.com/news/world-asia-china-52194356>. Consulté le : 11.04.2020.
- BFS, Bundesamt für Statistik (2017): Alpen- und grenzquerender Personenverkehr. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/mobilitaet-verkehr/personenverkehr/alpen-grenzquerend.html>. Consulté le : 11.04.2020.
- BFS, Bundesamt für Statistik (2020a): Sterblichkeit, Todesursachen. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/gesundheit/gesundheitszustand/sterblichkeit-todesursachen.html#>. Consulté le : 11.04.2020.
- BFS, Bundesamt für Statistik (2020b): Schweizer Tourismusstatistik 2018. Bern: Januar 2020. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/tourismus.assetdetail.11507546.html>. Consulté le : 11.04.2020.
- Bundesrat (2019): Botschaft zur Vereinfachung und Optimierung der Haushaltssteuerung (Änderung des Finanzhaushaltgesetzes). Bern: November 2019. <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/59314.pdf>. Consulté le : 11.04.2020.
- Bundesrat (2020a): SR 818.101.24 Verordnung über Massnahmen zur Bekämpfung des Coronavirus (Covid-19). <https://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/20200619/index.html>. Consulté le : 11.04.2020.
- Bundesrat (2020b): SR 818.101.24 Verordnung 2 über Massnahmen zur Bekämpfung des Coronavirus (Covid-19). <https://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/20200744/index.html>. Consulté le : 11.04.2020.
- Bundesrat (2020c): Coronavirus: die eidgenössische Volksabstimmung vom 17. Mai 2020 wird nicht durchgeführt. Medienmitteilung. Bern: März 2020. <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-78485.html>. Consulté le : 11.04.2020.
- Bundesrat (2020d): SR 818.101.24 Verordnung 2 über Massnahmen zur Bekämpfung des Coronavirus (Covid-19) – Änderung vom 3. Avril 2020. <https://www.admin.ch/opc/de/official-compilation/2020/1155.pdf>. Consulté le : 11.04.2020.
- Bundesversammlung (2020a): Schreiben an die Mitglieder der Eidgenössischen Räte zur Durchführung von Kommissionssitzungen. Bern: Avril 2020. <https://www.parlament.ch/centers/documents/de/schreiben-nrp-srp-an-rm-2020-04-02-d.pdf>. Consulté le : 11.04.2020.
- Bundesversammlung (2020b): E-Parlament als eine mögliche Antwort auf Notsituationen wie das Coronavirus – Interpellation 20.3098 eingereicht von Doris Fiala. Bern: März 2020. <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20203098>. Consulté le : 05.04.2020.
- EFV, Eidgenössische Finanzverwaltung (2020): Der Haushalt im Überblick - Rechnungsergebnis 2019. Bern: März 2020. https://www.efv.admin.ch/dam/efv/de/dokumente/Finanzberichte/bufi/haushalt_gesamt.pdf.download.pdf/haushalt_gesamt.pdf. Consulté le : 09.04.2020.
- Europäisches Parlament (2020): Ausserordentliche Plenarsitzung des Europäischen Parlaments am 16. und 17. Avril. Pressemitteilung. 02.04.2020. <https://www.europarl.europa.eu/news/de/headlines/priorities/eu-antwort-auf-das-coronavirus/20200330IPR76105/ausserordentliche-plenarsitzung-des-europaischen-parlaments-am-16-und-17-april>. Consulté le : 09.04.2020.
- Ferguson et al. (2020): Estimating the number of infections and the impact of non-pharmaceutical interventions on Covid-19 in 11 European countries

- Financial Times (2020): Denmark plans to reopen primary schools. Von: Milne, Richard. 06.04.2020. <https://www.ft.com/content/0d0f4789-63dd-47d2-8d74-bb2334ea3b0e>. Consulté le: 11.04.2020.
- Grünenfelder, Peter et al. (2020): Accorder plus de liberté aux entreprises pour lutter contre le coronavirus: Un allègement de la réglementation est nécessaire dans de nombreux domaines. Avenir Suisse. <https://www.avenir-suisse.ch/fr/publication/accorder-plus-de-liberte-aux-entreprises-pour-lutter-contre-le-coronavirus/>. Consulté le: 11.04.2020.
- Heneghan, Carl; Brassey, Jon und Jefferson, Tom (2020): Covid-19: What proportion are asymptomatic? Centre for Evidence-Based Medicine. <https://www.cebm.net/covid-19/covid-19-what-proportion-are-asymptomatic/>. Consulté le: 11.04.2020.
- Infovac, Die Informationsplattform für Impffragen (2020): Coronavirus – Covid-19. <https://www.infovac.ch/de/infovac/aktuell/826-covid-19>. Consulté le: 11.04.2020.
- Johns Hopkins University (2020a): Covid-19. Center for Systems Science and Engineering. https://github.com/CSSEGISandData/COVID-19/tree/master/csse_covid_19_data/csse_covid_19_time_series. Consulté le: 11.04.2020.
- Johns Hopkins University (2020b): Covid-19 Map. <https://coronavirus.jhu.edu/map.html>. Zugriff: 09.04.2020.
- Li, Ruiyun et al. (2020): Substantial undocumented infection facilitates the rapid dissemination of novel coronavirus (SARS-CoV2). ScienceMag.org. <https://science.sciencemag.org/content/early/2020/03/24/science.abb3221.full>. Consulté le: 12.04.2020.
- Müller, Jürg und Ammann, Basil (2020): Ce qu'un moratoire sur la 5G signifierait pour la Suisse: Lutte irrationnelle contre la modernisation de l'infrastructure des télécommunications. Avenir Suisse. <https://www.avenir-suisse.ch/fr/publication/ce-quun-moratoire-sur-la-5g-signifierait-pour-la-suisse/>. Consulté le: 11.04.2020.
- NZZ, Neue Zürcher Zeitung (2020a): Händler und Konkurrenten suchen mit der Post einen Weg aus der Krise - doch sie stossen an Grenzen. Von: Vonplon, David und Gratwohl, Natalie. 08.04.2020. <https://www.nzz.ch/schweiz/coronavirus-schweiz-haendler-bringen-post-ins-schwitzen-ld.1550995>. Consulté le: 11.04.2020.
- NZZ, Neue Zürcher Zeitung (2020b): Auf die Erfinder eines Impfstoffs gegen Covid-19 wartet keine Goldgrube. Von: Feldges, Dominik. 05.04.2020. <https://www.nzz.ch/wirtschaft/impfstoff-gegen-corona-auf-die-erfinder-wartet-keine-goldgrube-ld.1550093?reduced=true>
- Quarks.de (2020): Coronavirus: Das wissen wir – und das nicht. 08.04.2020. <https://www.quarks.de/gesundheitsmedizin/coronavirus-das-wissen-wir/>. Consulté le: 12.04.2020.
- Romer, Paul (2020): Simulating Covid-19: Part 1. <https://paulromer.net/covid-sim-part1/>. Consulté le: 11.04.2020.
- RTS, Radio Télévision Suisse (2020): Les écoles danoises commencent à rouvrir - coronavirus, notre suivi dans le monde. Agences/ther. 15.04.2020. <https://www.rts.ch/info/monde/11249058-les-ecoles-danoises-commencent-a-rouvrir-coronavirus-notre-suivi-dans-le-monde.html>. Consulté le: 15.04.2020.
- Rühli, Lukas (2020): Wann schadet der Corona-Lockdown mehr, als er nützt? Ethik und Ökonomie als zwei Seiten einer Medaille. Avenir Suisse. www.avenir-suisse.ch/wann-schadet-der-lockdown-mehr-als-er-nuetzt/. Consulté le: 11.04.2020.
- Russell, Timothy W. et al. (2020a): Estimating the infection and case fatality ratio for Covid-19 using age-adjusted data from the outbreak on the Diamond Princess cruise ship. Centre for Mathematical Modelling of Infectious Diseases, London School of Hygiene and Tropical Medicine. https://cmmid.github.io/topics/covid19/severity/diamond_cruise_cfr_estimates.html. Consulté le: 12.04.2020.
- Russell, Timothy W. et al. (2020b): Using a delay-adjusted case fatality ratio to estimate under-reporting. Centre for Mathematical Modelling of Infectious Diseases, London School of Hygiene and Tropical Medicine. https://cmmid.github.io/topics/covid19/severity/global_cfr_estimates.html. Consulté le: 12.04.2020.
- SECO, Staatssekretariat für Wirtschaft (2020a): Szenarien für die Schweizer Konjunktur. Bern: Avril 2020. <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/60928.pdf>. Consulté le: 11.04.2020.
- SECO, Staatssekretariat für Wirtschaft (2020b): Coronavirus: Massnahmenpaket zur Abfederung der wirtschaftlichen Folgen. Bern: März 2020. https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Arbeit/neues_coronavirus.html. Consulté le: 08.04.2020.
- SRF, Schweizer Radio und Fernsehen (2020): Die wichtigsten Beschlüsse: Der Bundesrat verlängert Lockdown um eine Woche. 08.04.2020. <https://www.srf.ch/article/18405594/amp>. Consulté le: 11.04.2020.
- Siddarth, Divya und Glen Weyl, E. (2020): Why We Must Test Millions a Day. In: Covid-19 Rapid Response Impact Initiative. White Paper 6. Edmond J. Safra Center for Ethics.
- Tagesanzeiger (2020a): Vereint gegen Sommarugas Pläne. Von Aebi, Mischa. 11.04.2020. <https://www.tagesanzeiger.ch/vereint-gegen-sommarugas-plaene-131754746286>. Consulté le: 12.04.2020.
- Tagesanzeiger (2020b): Nur die Swisscom ist von der Corona-Krise überfordert. Von: Mettler, Jon. 18.03.2020. <https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/swisscomist-als-einziger-anbieter-von-coronakrise-ueberfordert/story/19186480>. Consulté le: 11.04.2020.
- Tagesschau.de (2020): Wie geht es weiter mit der Schule? Von: Steinlein, Eva. 03.04.2020. <https://www.tagesschau.de/inland/corona-schulen-unterricht-101.html>. Consulté le: 11.04.2020.

The Local (2020): Norway to open kindergartens in first step to end lockdown. 07.04.2020. <https://www.thelocal.no/20200407/norway-to-open-kindergartens-from-april-20-as-first-step-to-end-lockdown>. Consulté le : 11.04.2020.

VFA, Verband der forschenden Pharma-Unternehmen in Deutschland (2020): Therapeutische Medikamente gegen die Coronavirusinfektion Covid-19. <https://www.vfa.de/de/arzneimittel-forschung/woran-wir-forschen/therapeutische-medikamente-gegen-die-coronavirusinfektion-covid-19#laufendeprojekte>. Consulté le : 11.04.2020.

Worldometers.info (2020): <https://www.worldometers.info/>. Consulté le : 11.04.2020.

ZDF, Zweites Deutsches Fernsehen (2020): Virologe Streeck kritisiert bei Lanz Corona-Massnahmen. Youtube. Nachrichten. <https://www.youtube.com/watch?v=VP7La2bkOMo>. Consulté le : 12.04.2020.